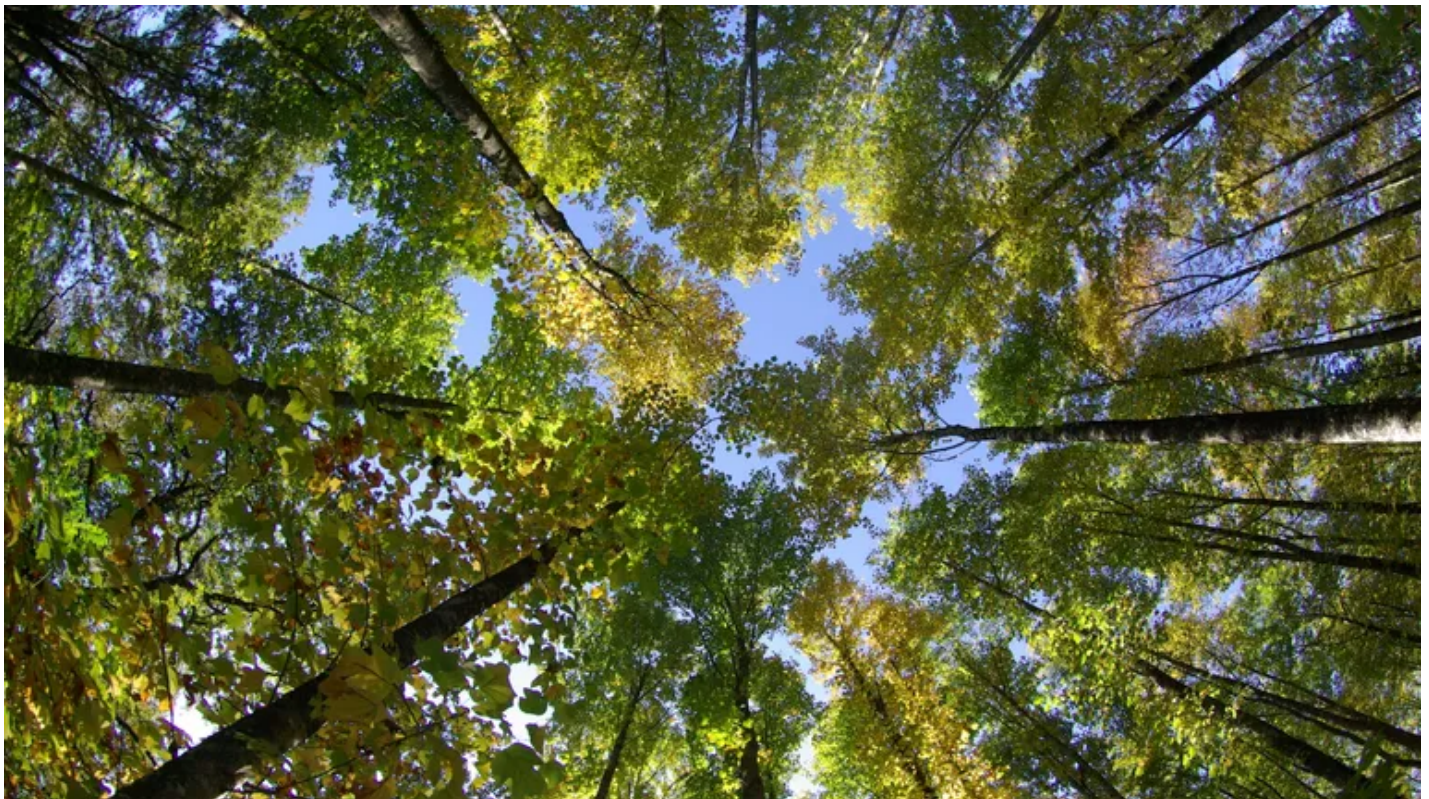


# Confinement : la chasse au grand gibier bénéficie de dérogations

Les chasseurs pourront bénéficier de dérogations au confinement pour éviter la «*prolifération*» de sangliers ou de chevreuils responsables de dégâts sur les cultures.

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 16:00, mis à jour hier à 17:42



Les chasseurs pourront bénéficier de dérogations au confinement pour éviter la «*prolifération*» de sangliers ou de chevreuils responsables d'importants dégâts sur les cultures. *Indigo - stock.adobe.com*

Les chasseurs pourront bénéficier de dérogations au confinement pour éviter la «*prolifération*» de sangliers ou de chevreuils responsables d'importants dégâts sur les cultures, a indiqué dimanche le secrétariat d'Etat à la biodiversité.

*«Pendant cette période de confinement, nous nous devons d'éviter un accroissement des dégâts faits aux cultures, aux forêts et aux biens par une prolifération des populations de grand gibier comme les sangliers ou les chevreuils», a déclaré la secrétaire d'Etat Bérangère Abba dans un communiqué. «C'est uniquement à cette fin et sur demande de l'autorité administrative que des actions de chasse pourront avoir lieu dans les prochaines semaines», a-t-elle ajouté.*

Chaque année, les chasseurs doivent payer des millions d'euros d'indemnisation aux agriculteurs pour les dégâts causés par les sangliers.

Dans ce contexte, après la publication des règles du confinement, des discussions avaient été entamées entre les autorités et la Fédération nationale des chasseurs (FNC), qui met en avant sa mission de service public liée à cette régulation du grand gibier.

Ces actions de régulation du grand gibier seront décidées à l'échelon local par les préfets en lien avec les acteurs locaux pour *«définir dans chaque département les objectifs de prélèvement»*, a précisé le secrétariat d'Etat. Ces prélèvements ne pourront être effectués que par des battues et du tir à l'affût, pas par l'organisation de chasse à coudre.

## **500.000 sangliers à tuer**

*«Je ne veux pas qu'on dise que les chasseurs dérogent à quoi que ce soit et continuent de pratiquer la chasse, ce n'est pas ce qu'on a demandé. Mais si on n'y va pas, comment on va faire ?», a déclaré dimanche à l'AFP le président de la FNC, Willy Schraen. Selon lui, entre un tiers et un quart des prélèvements de grand gibier sont effectués en France au mois de novembre. «Normalement, rien que pour les sangliers, on doit en tuer 500.000 avant la fin de l'année. Vous imaginez si on ne va pas à la chasse !*

*Ça fait 500.000 sangliers en plus sur le territoire, peut-être autant de chevreuils», susceptibles de causer des dégâts dans les champs au printemps, a-t-il insisté.*

Les discussions avec les préfets pourraient concerner selon lui *«six ou sept espèces susceptibles de poser des problèmes»*: sangliers et chevreuils, mais aussi d'autres cervidés, ainsi que les lapins, les lièvres, les faisans ou les pigeons dans certains départements. Les consultations locales permettront également de *«préciser les conditions sanitaires et gestes barrières à respecter lors de ces actions exceptionnelles de chasse»*, a précisé le secrétariat d'Etat.

**À voir aussi** - Le nombre d'accidents de chasse est-il en hausse ?